

*Budget—M. Ouellet*

Or, il est évident que si le ministre des Finances du Québec, M. Parizeau, avait fait des propositions avant le budget fédéral, ces propositions auraient, à ce moment-là, un sérieux beaucoup plus grand et auraient pu être considérées par le ministre canadien et par ses collègues provinciaux avant que le budget fédéral soit finalisé et annoncé publiquement.

Le ministre des Finances du Québec a réagi seulement deux jours après le budget fédéral et maintenant pour le gouvernement canadien d'accepter la proposition de M. Parizeau sans l'offrir aux autres provinces serait inéquitable et injuste. Et il y a des aspects, en particulier, à cette proposition qui sont particulièrement dangereux. Ces aspects sont les suivants et je voudrais en faire état cet après-midi parce qu'il m'apparaît conduire sur un terrain particulièrement dangereux si on se lance dans cette voie.

En effet, une réduction sélective et brutale de la taxe de vente est discriminatoire pour les producteurs et vendeurs du Québec car, dans certains cas, elle favorise les uns et, dans d'autres cas, elle pénalise les autres. De plus, la sélectivité faite en faveur des produits québécois équivaut indirectement à l'imposition d'un tarif sur les produits en provenance des autres provinces et ceci constitue en soi une méthode fort dangereuse et tout à fait inappropriée.

C'est en quelque sorte une mesure tout à fait anti-canadienne et une mesure protectionniste dans une province du Canada. C'est une balkanisation du commerce canadien particulièrement dangereuse à ce moment-ci de notre économie, non seulement à ce moment-ci de l'économie du Canada mais surtout à ce moment-ci de l'histoire de notre pays. Troisièmement, la décision du Québec m'apparaît en particulier tout à fait contre-indiquée sur le plan technique, strictement au niveau technique en ce que, premièrement, elle incitera dans certains milieux à l'évasion fiscale et que deuxièmement, elle sera très certainement très coûteuse en frais de perception.

On n'a qu'à examiner ce qui se fait actuellement dans presque tous les pays industrialisés du monde pour constater qu'il n'y a pas de différence de taxe de vente, qu'il y a ou qu'il n'y a pas de taxe de vente. Il y a des produits qui sont taxés et d'autres produits qui ne le sont pas, mais il est absolument difficile et particulièrement rare de trouver des différences de pourcentage de taxe de vente sur un produit par rapport à d'autres produits avec des variations allant de 2, 4, 5, 8 ou 10 p. 100, selon les produits. Aucun des pays industrialisés du monde n'a accepté ce genre de différence de taxe de vente, et il m'apparaît en tous cas tout à fait illusoire et tout à fait dangereux d'instaurer un tel système dans la province de Québec ou dans d'autres provinces du Canada. Il m'apparaît donc à la lumière de ce qui s'est passé au cours des derniers jours que le gouvernement du Québec a agi de mauvaise foi, car si le ministre des Finances du Québec, M. Parizeau, avait voulu vraiment privilégier d'une certaine façon certains produits québécois, il aurait dû en parler avant la publication du budget fédéral. Il aurait dû faire savoir avant la publication du budget fédéral ses préférences et ses espoirs quant à une entente entre Ottawa et Québec au sujet de la taxe de vente, ce qui a été fait d'ailleurs par la Colombie-Britannique et la Saskatchewan et ce qui aurait pu être fait très certainement si le ministre Parizeau en avait parlé antérieurement.

Il est évident que dans toute cette question le gouvernement du Québec est dans une position où il veut favoriser certains

[M. Ouellet.]

produits manufacturiers du Québec. Ceci en soi n'est absolument pas opposé par le gouvernement canadien. Au contraire, si le gouvernement du Québec veut enlever la taxe de vente sur certains produits plus particulièrement manufacturés au Québec, nous n'avons aucune objection. Au contraire, nous félicitons le gouvernement du Québec qui enfin assume ses responsabilités et est prêt à poser certains gestes précis pour appuyer l'économie dans la province de Québec au lieu de passer exclusivement des mesures à caractère linguistique qui au lieu de vraiment aider l'économie du Québec lui causent un tort irréparable à certains égards.

Je dois rappeler que l'offre du gouvernement fédéral est valable pour six mois et elle demeure sur la table. Le gouvernement canadien a d'ailleurs indiqué qu'il est prêt à considérer que la contribution provinciale de 1 p. 100 ne soit pas requise sur chacun des produits susceptibles de bénéficier de la contribution fédérale de 2 p. 100 et que le gouvernement provincial puisse réallouer sa contribution sur certains produits seulement. En d'autres mots, déjà le ministre des Finances du Canada a indiqué au ministre Parizeau qu'il y avait une porte de sortie, qu'il y avait une possibilité de réaménager dans les cadres du budget du gouvernement du Québec ces décisions qu'il a à prendre comme ministre des Finances du Québec pour bénéficier pleinement de l'offre du gouvernement canadien.

• (1612)

Le gouvernement canadien, et je tiens à le réaffirmer aujourd'hui, demeurera prêt durant les six prochains mois à considérer, en consultation avec les autres provinces en cause, pas seulement en catimini avec le gouvernement du Québec, mais en consultation avec les autres provinces du Canada, toute autre modalité que le gouvernement du Québec pourra proposer en matière de taxe de vente et qui n'aura pas pour effet d'utiliser des frais fédéraux pour fracturer le marché canadien.

Cependant, il est bien clair, et il faut le dire, que l'arrangement sera alors disponible aux autres provinces et que le gouvernement fédéral n'acceptera pas que sa contribution soit utilisée pour fracturer le marché commun canadien et introduire des distorsions supplémentaires dans le commerce interprovincial. Ce que je veux dire à l'occasion du discours sur le budget, cet après-midi, monsieur l'Orateur, c'est que l'offre généreuse du gouvernement canadien pour diminuer la taxe de vente pour tous les produits qui se vendent dans la province de Québec tient toujours.

Et si le gouvernement du Québec le veut, il pourra toujours, au cours des prochains six mois, à n'importe quel moment, et nous espérons le plus tôt possible, réduire d'au moins 2 p. 100 immédiatement ou dès le moment qu'il voudra le faire la taxe de vente sur tous les produits vendus dans la province de Québec. Et cette perte de 2 p. 100 dans les coffres du Québec sera compensée à ce moment-là par le gouvernement fédéral. Quant à l'autre 1 p. 100 si le gouvernement du Québec juge à propos d'utiliser son effort de réduction de taxes exclusivement dans certains domaines, libre à lui de le faire; il en a pleinement la responsabilité et nous ne nous posons pas en juge des décisions que le gouvernement du Québec voudra prendre dans ce domaine.

Cependant, il nous apparaît clair que, dans l'intérêt de tous les consommateurs de la province de Québec, le gouvernement du Québec doit revenir le plus rapidement possible à la réalité